



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2025

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 9 Présents : 5 Votants : 6</p> <p>Date de convocation : 27/10/2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq Le 03 Novembre à 19 h 00</p> <p>Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de M. Patrice BURDET, Maire.</p> <p>Étaient présents : Patrice BURDET, Benoît CHAMIOT-MAITRAL, Marie-Agnès DUC, Olivier HAZARD, Monique NAGORNY.</p> <p>Excusés : Salvatore OLIVA (pouvoir à Monique NAGORNY), Sébastien TATOUT</p> <p>Absents : Alou COULIBALY, Estelle MARTIN-BORRET</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Madame Monique NAGORNY est élue secrétaire de séance.</p>
---	---

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 15 septembre 2025 et du 09 octobre 2025

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité

Marchés publics :

1- Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'attribuer et de signer le marché public portant sur la reprise du glissement de la route forestière au lieu-dit Plan-Bois

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-33 du 15 septembre 2025 par laquelle le conseil délèguait au Maire la compétence de préparer, passer, exécuter un marché de travaux pour la reprise du glissement de terrain affectant la route forestière de Rognaix au lieu-dit Plan-Bois, afin de rétablir la circulation. Il ajoute que les études techniques préalables ont préconisé d'utiliser un procédé Acrostyle. Une consultation a été lancée selon la procédure MAPA pour les marchés d'un montant de plus de 90 000 €

Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offre sur le plan technique et financier. Il indique que l'offre de la société NGE FONDATIONS sise 29 Rue Tâche – 69800 Saint Priest a obtenu la meilleure notation au rapport d'analyse des offres et s'avère être la plus avantageuse.

Monsieur le Maire remercie Madame Monique NAGORNY pour le travail réalisé pour lancer ce marché.

Madame Monique NAGORNY présente le rapport d'appel d'offre faisant état des propositions des trois entreprises ayant répondu au marché. L'entreprise retenue, NGE FONDATIONS, utilise une nouvelle technologie pour le traitement du glissement de terrain.

Madame Marie-Agnès DUC explique que cette entreprise possède un pôle développement et recherche innovant pour ces travaux. Mesdames DUC et NAGORNY expliquent que le bureau d'études, «2 Savoie Géotechnique », missionné en tant que maître d'œuvre dès le démarrage des études pour caractériser la solution technique à mettre en œuvre, a procédé à l'analyse des réponses à l'appel d'offres. NGE FONDATIONS présente une solution technique qui bénéficie d'un prix attractif car il s'agit d'un dispositif innovant. La réalisation de ce type de travaux sur Rognaix leur permettrait de se positionner sur d'autres chantiers de ce type. Madame DUC précise que l'innovation est basée sur l'utilisation de matériaux différents. Madame NAGORNY explique qu'il ne s'agira pas désormais d'une structure rigide (triangulée) mais plutôt d'un système de grilles souples.

Elle ajoute que ces travaux devraient commencer en décembre afin d'être achevés au mois de janvier ou février 2026 en fonction des conditions météorologiques.

Monsieur Benoit CHAMIOT-MAITRAL soulève qu'il serait souhaitable d'effectuer un état des lieux de la route avant et après travaux, compte tenu de sa dégradation actuelle et du passage des camions à venir.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer le marché de reprise du glissement de la route forestière à l'entreprise NGE FONDATIONS sise 29 Rue Tâche – 69800 Saint Priest. **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents afférents.

Questions diverses :

Installation de bornes de recharge pour les petites communes

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par l'entreprise Electric 55 Charging, permettant l'installation de bornes de recharge spécialement pour les petites communes.

Madame Marie-Agnès DUC soulève que la commune ne dispose pas actuellement de véhicule technique électrique et qu'il faut souscrire un abonnement de 45€/mois pour une borne qui ne sera pas utilisée par les services communaux.

Monsieur Olivier HAZARD précise que chaque usager ayant une voiture électrique recharge la batterie directement à son domicile, pour un coût plus avantageux, et qu'il ne voit donc pas son utilité.

Madame Marie-Agnès DUC revient sur le projet d'installation au niveau des Caves d'affinages, qui avait été débattu, et dont la conclusion démontrait que ce système, pour une petite commune telle que Rognaix, n'est pas nécessaire.

Monsieur Benoit CHAMIOT-MAITRAL s'interroge sur la gratuité de l'installation, à savoir si celle-ci concerne uniquement le totem ou toute l'infrastructure liée.

Après concertation, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

Protection sociale complémentaire « Santé » 2026-2031

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont mandaté le CDG73 pour mener une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation sur le risque santé.

Il précise que par délibération du 08 juin 2025, le conseil d'administration du CDG73 a retenu l'offre présentée par le groupement constitué de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et de Relyens SPS. La convention de participation correspondante est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 01^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire informe que la réforme intervenue en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux institue notamment une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance souscrits par leurs agents en matière de « Santé », d'un montant minimal de 15€ par mois et par agent, à compter du 01^{er} janvier 2026.

Monsieur Olivier HAZARD, demande si l'offre qui a été retenue par le CDG73 est la plus avantageuse pour les agents. Monsieur le Maire indique que c'est la plus avantageuse en termes de coût et de garanties pour les agents.

Madame Marie-Agnès DUC précise que les mutuelles dissocient de plus en plus les contrats santé et prévoyance.

Le conseil municipal décide de soumettre au comité social territorial la participation de la commune de Rognaix à hauteur de 15€ par agents adhérents à la protection sociale complémentaire « Santé » 2026-2031.

La Secrétaire de séance,
Monique NAGORNY



Le Maire,
Patrice BURDET

